

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

- Date :** Le 27 janvier 2021 (mise à jour) **Numéro de l'avis :** 03/2020
- Objet :** **Avis #1 relatif à la COVID-19**
Exigences en matière d'hygiène avant l'embarquement des pilotes en raison de la COVID-19
- Secteur :** Ensemble de la côte Ouest du Canada
- Détails :** Nous demandons la collaboration de l'industrie afin de préserver la sécurité du personnel navigant et des pilotes des navires en instaurant un système de nettoyage avant l'embarquement des pilotes
- Lignes directrices :**
- Dans l'heure avant l'embarquement du pilote, veuillez nettoyer l'entièreté de la passerelle avec une solution javellisante à 5 % ou un désinfectant équivalent (table à cartes, instruments, sièges, barre, console, fenêtres, etc.).
 - Si le navire est équipé d'un ascenseur, veuillez en nettoyer l'intérieur et vous assurer que le pilote est seul à bord de l'ascenseur lorsqu'il accède à la passerelle (la distanciation sociale est impossible lorsque deux personnes se trouvent en même temps dans l'ascenseur du navire).
 - Si le navire ne comporte pas d'ascenseur ou si l'ascenseur est brisé, veuillez nettoyer les rampes des escaliers avec un désinfectant.
 - Les membres d'équipage qui accèdent à la passerelle doivent se laver à fond les mains et le visage avant d'entrer dans le compartiment, et les pilotes feront de même immédiatement à leur entrée.
 - Les pilotes ainsi que les membres de l'équipage de la passerelle doivent se tenir à une distance de 2 mètres (6 pieds) les uns des autres afin de respecter les mesures d'isolement social prescrites et ainsi réduire le risque de transmission du virus.
 - Les membres de l'équipage de la passerelle, y compris le pilote, doivent se désinfecter ou se laver les mains immédiatement après s'être touché le visage. Les pilotes doivent faire de la sensibilisation à l'égard de cette pratique dans le cadre de leur échange de renseignements avec le capitaine (MPX).
 - Seul le personnel remplissant des fonctions essentielles, comme le personnel participant à la navigation du navire, doit entrer dans la timonerie lorsqu'un pilote est à bord.
 - Veuillez vous abstenir de manger sur la passerelle, et assurez-vous que le pilote et les membres de l'équipage aient du papier et du savon à leur disposition dans la salle de bains.

- Veuillez vous assurer qu'une ventilation adéquate soit maintenue/offerte sur la passerelle.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez discuter plus en profondeur des enjeux présentés, n'hésitez pas à communiquer avec moi à l'adresse oberkev@ppa.gc.ca ou par téléphone au 604-666-6771.

Kevin Obermeyer
Premier dirigeant